

Future école primaire dans le parc de la Fontaine de L'Île-des-Sœurs

Déclaration du maire de l'arrondissement de Verdun

21 juin 2011

Verdun, le 21 juin 2011 — Nous prenons acte de la pétition de résidents du quartier de l'Île-des-Sœurs concernant le projet de future école dans une petite portion du parc de la Fontaine.

Mon administration a la ferme intention de poursuivre le processus réglementaire et démocratique amorcé ce printemps de façon à permettre à un maximum de citoyens de se prononcer, dans le cadre du projet de modification au règlement de zonage.

Nous attendrons la conclusion des travaux du comité de réflexion, créé pour bonifier le projet de la future école primaire dans une petite partie du parc de la Fontaine du quartier de l'Île-des-Sœurs, avant d'émettre des commentaires sur ce dossier. Formé de citoyens ainsi que de représentants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et de l'Arrondissement de Verdun, ce comité doit tenir une autre réunion le 6 juillet.

Je veux juste rappeler que le Gouvernement du Québec exige que les Villes cèdent gratuitement un terrain lors de l'octroi de subvention pour la construction de nouvelle école. Dans le quartier de l'Île-des-Sœurs, le seul terrain appartenant à l'arrondissement de Verdun susceptible d'accueillir une école et un gymnase est le parc de la Fontaine. Toutefois, la cession de ce terrain exige une modification au règlement de zonage.

Je vous remercie.

- 30 -

Pour renseignements :
Francine Morin
Responsable du protocole et des relations publiques
Arrondissement de Verdun
514-765-7282
francine.morin@verdun.ca
francinemorin@ville.montreal.qc.ca